



**Protection de l'enfance**  
XIX-XX<sup>e</sup> siècles

Pour citer cet article :

**La jardinière d'enfants, Revue *L'Avenir*, n°163-164,  
avril-mai 1965, « Les carrières féminines ».**

# avennirs



BIBLIOTHÈQUE  
CENTRE de FORMATION  
et de RECHERCHE de  
EDUCATION SUPÉRIEURE  
VAUGRESSON

163  
164

avril-mai  
1965

réédition  
155<sup>e</sup> mille

12 F

## Les carrières féminines



(Photo I.P.N. P. Allard)

# LA JARDINIÈRE D'ENFANTS

*Quelques autres activités  
féminines  
au service de la jeunesse*

**V**OICI une profession séduisante pour les jeunes filles qui aiment les petits enfants et qui se sentent une vocation d'éducatrice.

Profession jeune encore, puisque les jardinières d'enfants ne se sont guère répandues qu'après la guerre de 1914-18, elle n'est pas encore coulée dans un moule administratif unique. Sans doute un certain nombre de postes de jardinières d'enfants ont été créés par des administrations publiques ou semi-publiques : ministères, préfecture de la Seine, municipalités, habitations à loyer modéré, caisses d'allocations familiales, Assistance publique, S.N.C.F., mais la plupart sont nés d'initiatives privées : Croix-rouge et autres œuvres de bienfaisance, entreprises industrielles ou commerciales, créations individuelles.

Cette diversité a peut-être son charme, elle a un inconvénient : les salaires sont en général médiocres et inférieurs à ceux pourtant modestes des institutrices d'école maternelle publique qui assurent également l'éducation des enfants du même âge (deux à six ans).

Un arrêté en date du 9 février 1950 avait bien décidé que les écoles maternelles publiques s'appelleraient dorénavant écoles maternelles jardins d'enfants, mais ce prélude à une assimilation n'a pas été suivi d'effet. Les écoles maternelles sont restées écoles maternelles, les jardins d'enfants ont gardé leur personnalité.

Qu'est-ce donc qu'un jardin d'enfants ?